

# LA CFDT CONTRE-ATTAQUE !

## RETRAITES, CARRIÈRES LONGUES

*La CFDT saisit le Conseil d'Etat pour faire annuler la circulaire qui durcit les conditions de départs anticipés à la retraite pour les salariés qui ont commencé à travailler très jeunes.*

### Un acquis de 2003

En 2003, la CFDT s'est battue – seule –, et a obtenu, la possibilité de départs anticipés à la retraite pour les salariés ayant commencé à travailler à 14, 15, ou 16 ans, pour des raisons de justice :

**pour la CFDT, il n'est pas normal que des salariés qui ont commencé à travailler très jeunes aient à justifier de 2, 3, 4 voire 6 années de plus que les autres !**

Depuis, grâce à la CFDT, plus de 500 000 salariés sont partis en retraite pleine avant 60 ans !

### Une remise en cause injuste

La CFDT avait fait de la reconduction de cette mesure une de ses priorités pour le rendez-vous de 2008 sur les retraites. Si le gouvernement a reconduit le dispositif – grâce à notre seule détermination –, il a, au cœur de l'été, manœuvré pour en réduire la portée.

Ainsi, le gouvernement :

- allonge brutalement la durée requise pour partir à la retraite avant 60 ans pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes ;
- restreint les conditions de prise en compte des trimestres à comptabiliser avant l'âge de 16 ans.

En définitive, il fait payer le déficit des caisses de retraite par ces salariés qui souvent cumulent salaires modestes et conditions de travail difficiles :

**pour la CFDT, c'est de la solidarité à l'envers.**

**[RESPECTÉS]**

**La CFDT, c'est faire.**

**Cfdt**  
des choix. des actes

[www.prudhommes2008.com](http://www.prudhommes2008.com) ; [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)

# LA CFDT CONTRE-ATTAQUE!

## RETRAITES, CARRIÈRES LONGUES

### La CFDT agit

La CFDT dénonce ces décisions!

- elle demande la reconduction du dispositif des carrières longues dans le même esprit qu'à son origine:  
**pour la CFDT, tout salarié ayant commencé à travailler avant l'âge de 17 ans, ne doit pas cotiser plus de 42 ans.**
- elle saisit le Conseil d'Etat, pour faire annuler la circulaire du 25 juillet de la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse) qui aboutit à cette remise en cause.

**PÉNIBILITÉ, POLYPENSIONNÉS,  
NIVEAU DE RETRAITES  
ET CARRIÈRES LONGUES...**

**LA CFDT EXIGE DU GOUVERNEMENT**

**QU'IL APPORTE DES SOLUTIONS AUX SALARIÉS!**

**[RESPECTÉS]**

**Pour obtenir des résultats  
Aujourd'hui, j'adhère!**

Nom, Prénom

Adresse

Téléphone

Établissement

Secteur d'Activités

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT

Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner à: (Contact local)

[www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)

**Cfdt**  
des choix. des actes

